

## COMMISSION INTEMPERIES du jeudi 6 décembre 2012

### Présents :

M GOULET Jackie, Mme LAUBRY Séverine , Mme SOURDEAU Rose Marie, Mme SUHARD Fabienne, Mme CALOIN Sophie,

### Excusés :

M DEVAUD Pascal, M LEFIEVRE Eric et M PELE Bernard

Monsieur GOULET Jackie présente l'objectif de la réunion. Il informe les personnes présentes de l'avancé du site internet et des solutions comme l'envoi de Mail et de SMS pour informer les parents et les informations en temps réelles sur l'organisation mis en place. Monsieur GOULET Jackie se retire de la réunion à 18h30.

### **PROPOSITION DE PROTOCOLE**

Sur décision du président du syndicat de la côte, le secrétariat du syndicat **uniquement** déclenche le protocole le 1<sup>er</sup> jour et le gère les jours suivants en concertation avec l'équipe enseignante et le personnel) une enseignante référente sera nommée.

### **Plusieurs éventualités sont envisagées**

#### **Le premier jour :**

##### **S'il neige le matin avant midi :**

- **Si les cars ne passent pas à midi**, la cantine a lieu dans chaque école.

Le personnel est réparti dans chaque école et pour le 1er jour les enseignantes peuvent nous aider

Les parents viennent chercher leur enfant dans leur école (ils sont prévenus par SMS et/ou mail ; si une famille n'était pas joignable par SMS ou mail, les enseignants se chargent de prévenir la famille . En cas de fratrie, c'est à l'équipe enseignante de s'organiser pour savoir qui appelle les familles).

Dans la mesure du possible, si une famille veut avoir des infos complémentaires ce jour-là, elle appelle l'école de son enfant.

- **Si les cars passent à midi mais pas à 13h30**

Les cars emmènent les enfants à la cantine. Les familles sont prévenues par l'envoi de SMS/mail le plus tôt possible (+ infos sur le site) pour venir chercher les enfants à l'école de Turquant.

Les enfants qui ne mangent pas à la cantine sont prévenus par les enseignantes et dirigés vers l'école de Turquant. Une enseignante de chaque école se rend à l'école de Turquant pour assurer la surveillance des enfants, l'autre enseignante doit obligatoirement rester dans son école.

La garderie de Turquant est maintenue mais jusqu'à 18h00.

- **Si les cars ne passent pas le soir et que c'est prévisible avant 13h30.**

Les enfants habitant Turquant et Montsoreau et dont les parents ne peuvent pas venir les chercher avant 17h00 dans leur école, vont à l'école de Turquant et une garderie est maintenue mais jusqu'à 18h00

Les enfants habitant à Souzay et Parnay et dont les parents ne peuvent pas venir les chercher avant 17h00 dans leur école vont à l'école de Souzay et la garderie est maintenue mais jusqu'à 18h00.

**S'il neige l'après-midi, les cars ne passent pas (et pas prévisible avant 13h30)**

Les parents viennent chercher leur enfant jusqu'à 17h00 dans leur école puis une garderie est mise en place dans chaque école jusqu'à 18h00.

**Les jours suivants :**

Si pas de cars : garderies de Turquant et Souzay ouvertes à tout les enfants à partir de 7h00 jusqu'à 18h00.

Les atsems peuvent ne pas être dans les classes ces jours- là afin d'assurer l'organisation de l'ensemble du RPI.

Les 4 écoles sont ouvertes et doivent pouvoir accueillir tous les enfants qui s'y présentent. Le midi, la cantine a lieu dans chaque école. Les enseignantes n'ont pas le droit d'aider à la cantine le midi, sauf si un contrat était préalablement signé par les enseignantes volontaires et le syndicat pour surveiller la cantine moyennant une indemnisation.

Voir si possibilité de car d'école à école uniquement , au moins le midi pour aller et revenir de la cantine.

**INFORMATIONS SUR SITE INTERNET ET DECLENCHEMENT PROTOCOLE**

1- Sur décision du président du syndicat, Flash alerte du site est activé.

Dans le même temps, le personnel est prévenu

2- SMS : envoi groupé aux familles

3- Mail : Information des familles chaque jour + affiche d'information devant chaque école + infos sur le site actualisées.

Les jours suivants le protocole est suivi.

Ce protocole est transmis aux élus de la commission, les enseignantes pour validation.

Après validation, le protocole sera transmis à tous les parents accompagnés d'un document à remplir pour renseigner l'adresse mail et numéro de téléphone portable .